

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit et le vingt sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mme MARTEAU, M. LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, DEROCQUENCOURT, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, Mme CLEDIC et M. GAUCHY. **Absents représentés** : Mme ANNEET par M. DAUREIL, M. GABRIEL par M. DEROCQUENCOURT. **Absent** : M. BELLOT.

M. DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 18 Nombre de Conseillers présents et représentés : 17

Date de la convocation : 07.02.2008 Date de l'affichage : 15.02.2008

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé

❖ **COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

Le compte administratif 2007 présenté par Madame MALARD s'établit ainsi :

Un total de dépenses de : 4 814 262,95 €

Un total de recettes de : 4 902 762,91 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 069 241,39	2 126 272,84
Recettes	1 600 840,46	2 888 639,82
	- 468 400,93	+ 762 366,98
Résultat 2006 reporté	- 618 748,72	+ 413 282,63
Excédent global		+ 88 499,96

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 2 069 241,39 € auquel il faut ajouter le déficit 2006 qui s'élève à 618 748,72 €.

Elles peuvent être regroupées en 2 grands secteurs :

LES MOUVEMENTS FINANCIERS	Le remboursement de la dette	142 777,13	1 142 777,13
	Les immobilisations financières	1 000 000,00	55 %
LES EQUIPEMENTS			902 724,75 44 %
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 045 501,88		
Opération d'ordre			23 739,51 1 %
TOTAL GENERAL			2 069 241,39

Au compte 21 : Les immobilisations réalisées dont les principaux postes sont les suivants :

	Dépenses	Reste à réaliser
Travaux de voirie	122 503,42	22 400
Espaces verts	15 067,81	4 000
Rues St Simon et du Marais	-	4 500

Supérette	330 801,83	-
Aménagement du centre-bourg	115 825,40	-
Cimetière	639,37	7 000
Réseaux divers	48 948,59	2 900
Bâtiments scolaires	10 262,88	2 300
Salle polyvalente	189 771,10	10 000
Bâtiments sportifs	2 976,84	-
Atelier municipal	11 736,83	1 500
Bâtiments administratifs	54 140,68	5 000
TOTAL	902 674,75	59 600

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 1 600 840,46 € et représentent 33% du total des recettes compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Les grands secteurs sont les suivants :

LES OPERATIONS FINANCIERES	Fond de compensation de la T.V.A. et de la T.L.E.	734 783,09 46 %	Restes à réaliser
	Excédent de fonctionnement capitalisé		
	Récupération de T.V.A. sur travaux centre-bourg		
LES EQUIPEMENTS	Subventions d'investissement	145 442,96 9 %	225 932,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	880 226,05		
Opération d'ordre	Placements et intérêts	720 614,41 45 %	
TOTAL GENERAL			1 600 840,46

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 126 272,84 € et représentent 57 % des dépenses totales pour 2007. Ces dépenses sont regroupées en grand secteur, à savoir :

Les charges à caractère général	Achat de fournitures	554 536,42	26 %
	Services extérieurs : prestations pour entretien des espaces verts, du poste de crue, des réseaux et voiries, des bâtiments, des feux tricolores, des rues (balayage)		
	Autres services : assurances, Fêtes, Communication, Transports		
	Impôts et taxes		
Les charges de personnel		666 845,86	31 %
Le charges de gestion courante	Dont indemnités, contributions aux syndicats, subventions aux associations, au C.C.A.S.	164 299,09	8 %
Les charges financières	Intérêts des emprunts	28 215,11	1,4 %
charges exceptionnelles	Dont allocations primes et prix aux écoles	12 376,36	0,6 %

TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 426 272,84	
Opération d'ordre	Placements		700 000,00 33 %
TOTAL GENERAL			2 126 272,84

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 888 639,82 € et représentent 67 % du total des recettes de 2007

Et sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

Les produits des services	Participations pour cantine, centre de loisirs, périscolaire et fêtes		57 998,85
Les impôts et taxes	dont Contributions directes	599 331,00	1 815 542,52
	et attribution de compensation ARC	1 152 606,00	
Dotations et participations	dont dotation forfaitaire :157 266,00		221 762,80
Autres produits	Revenus des immeubles		33 979,56
Atténuation des charges	Remboursement (Indemnités Sécurité Sociale, C.P.A.)		7 815,14
Produits financiers	Produit des placements		37 960,61
Produits exceptionnels	Placements		700 000,00
Produits divers			10 455,24
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 885 514,72	
Opération d'ordre	Travaux en régie		3 125,10
Excédent de fonctionnement reporté			413 282,63
TOTAL GENERAL			3 301 922,45

Monsieur le Maire ajoute que le placement est constitué de bons du trésor, destiné à des opérations qui ne seront pas subventionnées. Par ailleurs, nous disposons d'une capacité d'emprunt intéressante car le montant des intérêts d'emprunts représente 1,4 % des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame MALARD, première adjointe, fait procéder au vote du Compte administratif 2007 de Monsieur le Maire, qui est adopté par le conseil municipal.

❖ AFFECTATION DES RESULTATS

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les résultats du Compte Administratif 2007 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	1 175 649,61 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 087 149,65 €

Aussi nous vous proposons d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit :

1 087 149,65 €

Il se dégage ainsi un excédent global de fonctionnement de :

88 499,96 €

Adopté à l'unanimité

❖ COMPTE DE GESTION 2007

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Après s'être fait présenter le Budget 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2007,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 2006 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Madame VASSEUR, trésorière en 2007, a quitté la perception et est remplacée pour l'année 2008 par Monsieur LESSCHAEVE, trésorier de Compiègne.

Aussi nous vous proposons de lui attribuer l'indemnité de gestion et de budget afférente à sa fonction.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ BUDGET PRIMITIF 2008

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le budget primitif 2008 comprend la prévision de dépenses et de recettes pour l'année 2008 et reprend les résultats de l'exercice 2007 :

- Capitalisation de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement : 1 087 149,65 €
- Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté à l'article 002 : 88 499,96 €

Votre Commission des Finances vous propose d'inscrire au Budget les crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	624 050
012	Charges de personnel	715 000
65	Autres charges de gestion courante	188 750
66	Charges financières (intérêts)	22 000
67	Charges exceptionnelles (Allocations, primes)	14 700
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 564 500
023	Virement à la section d'investissement	705 215,96

DEPENSES TOTALES		2 269 715,96
-------------------------	--	---------------------

RECETTES

70	Produits des services	59 040
73	Impôts et taxes	1 835 253
74	Dotations subventions	201 823
75	Autres produits de gestion courante	40 000
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	8 000
76	Produits financiers	35 100
77	Produits exceptionnels	2 000
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE		2 181 216
002	Excédent antérieur reporté	88 499,96
RECETTES TOTALES		2 269 715,96

Au nom de la Commission de Finances, Madame PELLARIN donne lecture au Conseil de la proposition pour la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

3 153 297,61

OPERATIONS FINANCIERES	Remboursement d'emprunt	149 200,00
	Placement	700 000,00
	Résultat reporté 2007	1 087 149,65

DESIGNATION	REPORT	PROPOSITIONS	TOTAL
<u>Opération n°11 – Voirie</u>			309 891,96
- Travaux de voirie rue de la Poste		200 000	
- Travaux de voirie divers		70 000	
- Panneau d'affichage et de signalisation	22 400	17 491,96	
<u>Opération n°12 – Espaces verts</u>			24 000
- Plantation d'arbres et d'arbustes	4 000	20 000	
<u>Opération n°13 – Rues St Simon et du Marais</u>			324 500
- Mise en souterrain réseaux et voirie	4 500	320 000	
<u>Opération n°15 – Cimetière</u>			37 000
- Columbarium et jardin du souvenir	7 000	10 000	
- Parking cimetière		20 000	
<u>Opération n°16 – Réseaux divers</u>			32 900
- Réseaux d'électricité et illuminations	2 900	30 000	
<u>Opération n°30 – Bâtiments scolaires</u>			42 300
- Bâtiments scolaires	2 300	30 000	
- Mobilier et matériel informatique		10 000	
<u>Opération n°40 – Salle polyvalente</u>			54 856
- Travaux de bâtiments	5 300	35 000	
- Acquisition de matériel	4 700	9 856	
<u>Opération n°60 – Eglise</u>			260 000
- Travaux		200 000	
- Mur devant l'église		60 000	
<u>Opération n°70 – Sports</u>			40 000
- Courts de tennis		40 000	

Opération n°90 – Atelier Municipal			81 500
- Frais d'étude		10 000	
- Travaux de bâtiments	1 500	60 000	
- Acquisition d'un véhicule		2 000	
- Acquisition de matériel		8 000	
Opération n°100 – Bâtiments administratifs			10 000
- Travaux de bâtiments			
- Matériels de bureau et informatique	5 000	5 000	
TOTAL	59 600	1 157 347,96	1 216 947,96

RECETTES

3 153 297,61

OPERATIONS FINANCIERES	Fond de compensation de T.V.A. et T.L.E.		120 000,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 087 149,65
	Virement de la section de fonctionnement		705 215,96
	Produit des cessions		1 000 000,00
DESIGNATION	REPORT	PROPOSITIONS	TOTAL
Opération n°11 – Voirie			15 000
- Réserve parlementaire		15 000	
Opération n°14 – Aménagement du Centre-bourg			210 932
- Subvention d'Etat			
- Subventions du Département	110 932		
	100 000		
Opération n°60 – Eglise			15 000
- Réserve parlementaire (mur)	15 000	320 000	
TOTAL			240 932

Adopté par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire précise que cette année, l'Etat subventionne une première tranche de travaux de l'église et le Département également.

En ce qui concerne les travaux : l'aménagement de la rue de la Poste et le columbarium sont très attendus ainsi que la restauration des courts de tennis.

Pour les espaces verts, un jeune clairoisien, jardinier de métier, a été embauché et à deux employés, ils ont déjà planté au jeu d'arc et au bicross.

Quant au parking du cimetière, il y a un peu de retard car il a fallu faire procéder au bornage de la parcelle pour connaître nos limites.

Les plus grosses rentrées d'argent sont la compensation de taxe professionnelle versée par l'agglomération qui l'a récupérée.

❖ FISCALITE LOCALE 2008

Au nom de la Commission de Finances, Madame MARTEAU donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La création en 2005 d'une Communauté d'Agglomération a entraîné une taxe professionnelle unique gérée par cet établissement.

L'Agglomération de la Région de Compiègne attribue à présent une compensation de la taxe qui s'est élevée pour Clairoix, en 2007 à **1 152 606 €** et qui sera reconduite en 2008. Cependant, il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation tout en respectant certaines mesures législatives.

Votre Commission de Finances souhaite que la pression fiscale reste identique à celle de 2007, ainsi **le produit attendu s'élève à 619 647 €**. En conséquence, elle vous propose de ne pas augmenter les taux qui resteront fixés à :

Taxe d'habitation	7,81 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,62 %	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,46 %	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'il a fallu augmenter les taxes locales deux années de suite afin de constituer une compensation plus conséquente pour l'avenir, car à présent notre seul moyen d'augmenter les recettes est d'agir sur les taxes foncières et d'habitation.

❖ **PERSONNEL - Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Madame MARTEAU donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Deux agents des services techniques vont partir à la retraite en fin d'année et il apparaît nécessaire de penser à leur remplacement.

La candidature potentielle d'un agent, récemment licencié de l'entreprise YOPLAIT, présente un intérêt pour la commune car détenteur d'un CAP de menuisier, il a aussi pratiqué la réparation et la maintenance d'engins et machines agricoles (tondeuses, tronçonneuses..

Actuellement demandeur d'emploi, il peut bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée de 6 mois qui permettrait à la commune d'être exonérée d'une partie des charges patronales.

Aussi, nous vous proposons de créer, à compter du 1^{er} mars 2008, cet emploi aidé par l'Etat qui exonère l'employeur d'une partie des charges patronales, et de lui accorder un salaire horaire de 10,61€.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une personne de 54 ans, ancien menuisier, qui pourra succéder à Monsieur BONNEFILS ou à Monsieur DESCAUCHEREUX qui partent à la retraite à la fin de l'année.

❖ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

- **L'association des Aînés de l'Aronde** s'est fait dérober sa chaîne stéréo lors des travaux d'agrandissement de la salle polyvalente du fait des difficultés de stockage. Le remplacement de cette sono a coûté 1 267 €. La Commission de Finances vous propose de participer à hauteur de 600 € pour venir en aide à l'association dans le rachat de ce matériel.
- Lors de la soirée de mise à l'honneur du 26 février 2008, un bon d'achat de 30 € pour le marché aux fleurs a été remis à 12 personnes. Cette manifestation est organisée par l'Association des Parents d'Elèves : **la Joie de Tiots Clairoisiens**, le 26 avril prochain. Aussi nous vous proposons d'attribuer une subvention de 360 € à l'association.
- Votre Commission des Finances vous propose d'inscrire à l'article 6574 les dépenses émanant : des Centres musicaux Ruraux, 7 000 € et du séjour de ski , 6 750 €

Adopté

❖ **PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES**

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 5 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une participation aux voyages scolaires, à hauteur de 75 € par enfant et par séjour.

Or le 9 février dernier une demande d'aide pour un voyage au Futuroscope de deux jours pour un montant de 53,10 € est parvenue en mairie.

Aussi nous vous proposons d'octroyer cette participation aux séjours de 4 nuits et plus, hors camping.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe que cette aide était parfois apportée par le CCAS afin d'aider les gens en difficulté et en général, les voyages coûtent au minimum 300€.

❖ **CENTRE DE LOISIRS**

Au nom de la Commission du Centre de loisirs, Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 5 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'organiser un centre de petites vacances du 7 au 11 avril 2008 qui serait encadré par un directeur et cinq animateurs.

Or le dernier centre de loisirs du 11 au 15 février dernier a enregistré 56 inscriptions, chiffre dépassant nos estimations.

Considérant que le centre de loisirs d'avril a généralement plus d'inscriptions qu'en février, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à recruter le cas échéant un nombre supérieur d'animateurs pour répondre aux exigences de la législation.

Adopté à

l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que c'est un centre qui fonctionne bien et pendant les petites vacances, il est réservé aux enfants de Clairoix. Par ailleurs, la commune de Bienville est intéressée à travailler en collaboration avec Clairoix et on pourrait aussi s'entendre pour un agent technique partagé.

❖ **ATELIER EQUILIBRE**

Monsieur CIVELLI donne lecture du rapport suivant :

La CPAM de Beauvais organise un atelier « Equilibre » à partir du 11 mars 2008 à la salle polyvalente.

Cet atelier s'adresse aux personnes de plus de 60 ans. Il consiste à diminuer les risques de chutes, première cause de décès accidentel chez les seniors. Cet atelier se déroule sur 10 séances, à raison d'une heure par semaine. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie et il vous est proposé d'autoriser la perception des participations des adhérents en établissant des titres.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Madame PELLARIN ajoute qu'il y a 12 séances pour 8 € et qu'il y en a une série par an.

❖ **DISTRIBUTION DES SACS D'ORDURES MENAGERES**

M. DEROCQUENCOURT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'Agglomération de la Région de Compiègne a confié aux Communes le soin de distribuer les sacs de tri sélectif aux habitants. Pour cela elle attribue une indemnité forfaitaire de 2 615,68 € que nous vous proposons de verser à Monsieur Jean THIESSET qui sera chargé de la distribution des sacs. La rémunération correspondra à cette indemnité déduction faite des charges patronales et salariales.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **DISTRIBUTIONS DES IMPRIMES**

M. DEROCQUENCOURT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Nous vous proposons d'autoriser M. Le Maire à recruter en cas de nécessité un agent chargé de la distribution d'imprimés sur toute la Commune. Il sera rémunéré sur la base de 0,16 € l'imprimé.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **MARCHES PUBLICS : Modification de la réglementation interne**

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 26 janvier 2005, le Conseil municipal a déterminé la réglementation interne de la publicité des appels à la concurrence des marchés publics :

« Pour les prestations ou travaux inférieurs à 90 000 € H.T., les modalités de publicité et contraintes ci-dessous s'appliqueront :

- Travaux ou achats entre 23 001 € et 90 000 € H.T., une publicité sur le site internet ou un affichage sur un panneau municipal ainsi qu'une publication dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département. Délai de réponse 10 jours et 3 devis minimum seront nécessaires pour passer la commande. »

Or une publication dans un journal d'annonces légales est trop onéreuse par rapport à la dépense envisagée, nous vous proposons donc de modifier les critères de publicité en supprimant cette obligation.

Adopté à l'unanimité

❖ **TRAVAUX : RUE DE LA POSTE**

Au nom de la Commission de Finances, M. LEROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 9 octobre 2007, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de la rue de la Poste.

Un appel à la concurrence a été lancé et les entreprises ci-après ont été retenues :

Lot n°1 – Voirie : Société SCREG pour un montant de 62 192,00 € TTC

Lot n°2 – Réseaux : Société CTI pour un montant de 110 112,56 € TTC (sous-traitance INEO)

Soit pour un montant total de **172 304,56 € TTC**

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise qu'il est important qu'il y ait coordination des services du fait du transport scolaire

❖ **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Un appel à la concurrence a été lancé pour l'entretien des espaces verts de la commune sur deux ans et la totalité des travaux a été divisée en 6 lots différents. Les résultats sont les suivants :

ENTREPRISES	LOT 01 VOIRIE	LOT 02 : COMPLEXE SPORTIF	LOT 03 : CIMETIERE	LOT 04 : DEBROUSSAIL- LAGE	LOT 05 : TAILLE DES HAIES	LOT 06 : PEUPLERAIE
	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT
PEPINIERES DE CAISNE	13 882,61	8 721,60	2 376,00	2 280,00	5 236,00	1 690,00
SAS HIE PAYSAGE	16 664,05	20 984,80	4 840,00	3 800,00	5 606,00	
LENTE PAYSAGE		20 498,73	2 060,00		4 500,00	1 749,80
LES JARDINS DU BEAUDON		4 975,79	3 132,80	3 781,00	5 469,00	936,00
AUTOMOTIV SERVICES	41 048,44	51 450,12	6 020,00		7 037,60	6 513,00
SEEV		21 938,40		2 850,00		
BOTANICA		31 432,80				

Les critères d'attribution étant en premier le prix et en second la qualité technique, nous vous proposons de retenir les candidatures ci-après qui sont les mieux disantes :

Les Pépinières de Caisne pour les lots n° 1, 2, 4 et 6 pour un montant total de

26 444,21 € HT

Lenté Paysage pour les lots n° 3 et 5 pour un montant total de

6 560,00 € HT

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute que les jardins de Baudon se sont désistés car c'est une jeune entreprise qui a mal apprécié le travail à réaliser, et les Pépinières de Caisnes travaillent avec la commune depuis plusieurs années.

❖ **COLUMBARIUM**

Au nom des Commissions Travaux et Finances, Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Travaux : Par délibération du 5 décembre 2007, le conseil municipal, après un appel à la concurrence, a décidé de lancer la commande d'un columbarium 8 cases et d'un jardin du souvenir à l'entreprise LA MARBRERIE pour un montant de 5 110 € HT.

Votre commission des travaux a souhaité compléter cette commande de 8 cases supplémentaires, aussi, après avoir consulté à nouveau les entreprises, elle vous propose de passer une commande complémentaire de 8 cases pour le prix de 4 400 € HT auprès de la même société qui est la mieux disante.

Tarif : Votre commission des finances vous propose de tenir compte du coût des travaux pour établir le tarif qui pourrait être le suivant : **Prix d'une case pour 30 ans : 600 €**
Adopté

❖ **PARKING DU CIMETIERE**

Monsieur DAUREIL donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission des travaux a souhaité réaliser un parking sur la parcelle cadastrée section AB n° 86 qui est située dans la partie haute du cimetière et qui appartient à la commune.

Afin de respecter les limites de propriété, il a été demandé un bornage de cette parcelle et il s'avère que la mur de la propriété de Monsieur ADDA cadastrée section AB n° 82 empiète en partie sur la parcelle communale et laisse un morceau lui appartenant à la commune.

En conséquence, nous vous proposons de laisser cet échange de terrains en l'état.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **PEUPLIERS**

Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le club de bicross organise le championnat de France de BMX les 11, 12 et 13 juillet 2008 à Clairoix et la commission de sécurité a considéré qu'une série de peupliers en bordure du terrain présentait un risque pour les participants.

Ce terrain est situé sur la commune de Bienville et un piquetage du terrain a été demandé à un géomètre afin de respecter les limites de notre parcelle cadastrée section B 285.

Aussi nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder à l'abattage des peupliers arrivés à maturité et à lancer la commande pour la replantation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **RUE SAINT SIMON – APPEL D'OFFRE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 14 novembre 2006, le conseil municipal a programmé la réalisation de l'enfouissement des réseaux et de l'aménagement de voirie du reste de la rue Saint-Simon et de la rue du Marais en plusieurs tranches.

En 2007, la demande de subvention a été renouvelée auprès du Conseil Général pour la première tranche dont le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT

Aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer l'appel d'offres de ces travaux
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **BRANCHEMENT AU TOUT À L'ÉGOUT**

Monsieur GAUCHY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La commune a vendu l'immeuble Ma Cassine en 2004 et le raccordement au tout à l'égout n'avait jamais été réalisé bien que les travaux aient été effectués en 1980 et qu'il était obligatoire.

Un branchement existait mais n'était accessible qu'en passant par le parc et techniquement cela n'était pas souhaitable, il a donc été nécessaire de réaliser un nouveau branchement dont le coût s'élève à 1 761 €, aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à régler cette dépense.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **MUR DE L'ÉGLISE**

Au nom de la Commission de Travaux, Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Une partie du mur de l'église s'est écroulé et la commission de travaux a proposé de le reconstruire avec un soubassement en pierre surmonté d'une grille.

La déclaration de travaux a fait l'objet d'un avis défavorable de la part de l'Architecte des Bâtiments de France au motif que « la diminution de la hauteur du mur aboutirait à une atteinte considérable au monument ». Il a préconisé « un réhaussement de ce mur dans les mêmes matériaux que l'existant : moellons hourdés au mortier de chaux sans ciment, et un chaperon en pierre de taille épais doit être restitué. »

Un appel à la concurrence a donc été lancé sur ces bases et les résultats sont les suivants :

- | | |
|---|-------------|
| - Entreprise PIVETTA | 79 970,90 € |
| - Entreprise « carrières de pierre de taille » à BONNEUIL EN VALOIS | 60 728,40 € |
| - CER Picardie MARGNY LES COMPIEGNE | 62 291,87 € |
| - Entreprise QUESTIAUX à LAIGNEVILLE | 52 253,24 € |

L'entreprise QUESTIAUX étant la mieux disante a été retenue pour réaliser ces travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute qu'un désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France a entraîné du retard et il faut aussi tenir compte du passage fréquent des camions pour l'ADAPEI.

Un problème est également survenu pour la construction dans le terrain appartenant anciennement à Mme GRAS, le projet accepté par l'ABF était très impressionnant et beaucoup trop haut, c'est pourquoi monsieur le maire n'a pas donné son accord.

❖ **ACHAT D'UN VÉHICULE**

Monsieur GAUCHY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le transport du personnel des Services techniques sur le lieu de leur travail pose problème car il faut ajouter le transport des agents de nettoyage dans les différents bâtiments communaux.

En conséquence, nous vous proposons d'acquérir un véhicule appartenant à Madame CONTANT pour le prix de 1 700 €.

Ce véhicule sera affecté à Monsieur GEOFFROY et à l'administration, et la FIAT FIORINO pourra être utilisée par les services techniques.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **TAUX DE PROMOTIONS POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Madame MARTEAU donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Chaque collectivité fixe désormais son taux d'avancement par grade qui détermine le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier de l'avancement.

La commission technique paritaire du centre de gestion du 1^{er} février a émis un avis favorable au taux de promotion proposé à 100 % pour les grades ci-après :

- Adjoint administratif 1^{ère} classe, adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
 - adjoint administratif principal 1^{ère} classe, adjoint technique 1^{ère} classe,
 - adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe, agent de maîtrise principal
- Adopté à l'unanimité

❖ **MESURES SALARIALES**

Madame MALARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le décret 2007-1597 du 12 novembre 2007 institue une indemnité compensant les jours de repos travaillés, aussi, nous vous proposons de l'appliquer aux agents de catégorie A et B, les agents de catégorie C travaillant 35 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité

❖ **CONTINENTAL**

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Société CONTINENTAL France projette d'augmenter la capacité de production de 25 000 pneus à 30 000 pneus par jour. Pour cela il lui est nécessaire de procéder à l'extension de ses activités et de ses bâtiments en modifiant ses installations. L'enquête publique a lieu du 18 février au 18 mars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable au projet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

❖ **SAGE**

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, est un document de planification élaboré de manière collective sur un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

M. le Préfet de l'Oise a, par arrêté en date du 16 octobre 2001, délimité le périmètre de SAGE Oise-Aronde et constitué la Commission Locale de l'Eau (CLE).

L'élaboration du document du SAGE a mis en évidence les problèmes liés à la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant Oise-Aronde. Ce diagnostic a permis d'identifier les principaux enjeux sur le territoire qui sont essentiellement liés à l'alimentation en eau potable et à la qualité des eaux. La préservation des secteurs d'intérêt écologique particuliers tels que les marais de Sacy, la vallée de l'Aronde ou la forêt de Compiègne constitue aussi un enjeu important du SAGE. Dans le cadre de la stratégie retenue par la CLE, des orientations de gestion et des préconisations d'actions ont été définies pour améliorer l'état de la ressource.

A l'issue de ce processus d'élaboration réalisé en étroite concertation avec les acteurs locaux depuis 2004, le projet de SAGE Oise-Aronde a été approuvé à l'unanimité par la CLE le 28 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable au plan d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire remercie son équipe qui l'a suivi pendant 8 ans ainsi que Monsieur LEROY qui est resté assidu malgré son déménagement. Il remercie particulièrement les élus qui ne se représentent pas (présents ou non présents ce soir) et leur rend hommage.

La commune a ainsi pu évoluer et en essayant de garder l'esprit de village avec un fort esprit associatif. Le travail de groupe est toujours resté la priorité car pour qu'un projet prenne forme, il y a de nombreuses réunions en amont.

Il remercie également Pascal SUIDEM qui suit toutes les manifestations organisées par le Conseil afin de prendre des photos.

- Monsieur le Maire informe le conseil que la policière est partie par mutation à ST QUENTIN, et le futur policier vient d'Alsace et arrive le 1^{er} avril, il doit se marier avec une dame de Clairoix.
- Le 9 mars, le conseil est invité au Championnat de Bicross BMX et à une exposition de la main créative à la salle polyvalente.